



DURÉE

Une journée (7h)



DATE(S)

à définir



HORAIRES

à définir



LIEU

à définir

L'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique Territoriale



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Comprendre la réglementation générale sur le droit syndical
Déterminer les conditions matérielles et pratiques d'exercice du droit syndical
Identifier et Comprendre l'utilisation des différentes ASA et des DAS



PUBLIC VISÉ

Élus, DRH, Gestionnaires RH, agents qui, dans l'exercice de leurs fonctions, ont des relations avec les organisations syndicales ou représentants syndicaux



PRÉREQUIS

Aucun prérequis



CONTENU

Les principes généraux applicables au droit syndical
Les conditions matérielles ou pratiques liées à l'exercice du droit syndical
Les différents types de réunions syndicales
Le calcul du contingent DAS + l'utilisation des Décharges d'Activité de Services
Les différentes positions dont peuvent bénéficier les représentants syndicaux
Le droit de grève (notions)
Les modèles d'actes



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques (cas pratiques, exemples, Quizz...) / Mise à disposition d'un support Power Point / Réalisation de cas pratiques / Echanges d'expériences

Moyens techniques :

Salle équipée, ordinateur, vidéoprojecteur, paperboard

Moyens d'encadrement :

Expérience professionnelle de plus de 30 ans dans le champ de la gestion des carrières – instances paritaires + conseil statutaire au sein d'un centre de gestion + organisation d'élections professionnelles / formateur occasionnel

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Signature de la liste d'émargement par 1/2 journée

Évaluation et certification le cas échéant :

Jeu d'évaluation à chaque fin de séquence/module
Évaluation formalisée en fin de formation - QCM
Questionnaire de satisfaction
Attestation de fin de formation



MODALITÉ DE DÉROULEMENT

En présentiel